

“ toute manière, la théologie — *sacra doctrina* — est plus “ digne que les autres sciences ”. (1)

Et parce qu'eux aussi devaient connaître Dieu, les laïques croyaient sage de demander la connaissance de Dieu à la science qui en traite, et ils se faisaient volontiers théologiens, ou au moins étudiants en théologie : il est permis de penser qu'ils n'avaient point tort, et de souhaiter qu'ils aient un plus grand nombre d'imitateurs. Car, enfin, ces vérités dont traite la Théologie, non moins que nos ancêtres du Moyen-Age, nous avons à les connaître : les vérités révélées qui sont les principes de la théologie, laïques et prêtres ont à les croire ; les conclusions que, par le raisonnement, la théologie extrait de ses principes, conclusions qui établissent la convenance du révélé, qui le développent, qui en dégagent des enseignements, qui l'expliquent ou mieux qui l'explicitent, qui traduisent en quelque sorte en langage humain la parole divine, ces conclusions d'ordre dogmatique ou d'ordre moral, il importe aux prêtres et aux hommes du monde, d'en être instruits.

Si tous n'en peuvent avoir une connaissance approfondie, et si plusieurs peuvent n'avoir que le résumé de la théologie qu'est le catéchisme, l'homme instruit peut trouver profit à faire davantage. D'abord, parce qu'il est instruit, il se doit de cultiver et d'augmenter les connaissances acquises, de compléter sa culture intellectuelle. Or, il n'est pas de plus vaste champ ouvert au travail de la pensée que la théologie, dont le domaine n'est limité que par le mystère ; et toute vie intellectuelle sera incomplète, dont l'activité ne se sera pas portée sur la plus digne des sciences. Ensuite, parce qu'il est chrétien et qu'il occupe une fonction, l'homme instruit catholique se doit de connaître la doctrine de l'Eglise, doctrine enseignée dans la théologie ; il se doit d'étudier le plus possible sur terre ce qu'il est appelé à contempler pendant l'éternité ; il ne peut faire que, très-souvent, il ne se trouve en face des plus délicates et des plus difficiles prescriptions de la morale catholique ; il apprendra de la théologie ce qu'il doit faire et ce qu'il doit ne pas faire, pour garder à sa vie l'intégrité morale et envers les autres la charité et la justice. Ce devoir s'impose aujourd'hui comme autrefois, parce que les dangers que rencontre la morale sont aussi grands, et ceux

(1) Ia Pars. Qn. I — art. 5.